



COMPTE-RENDU DE L'AUDIOCONFERENCE DU MERCREDI 6 MAI 2020

La Secrétaire Générale a apporté les informations suivantes, mais a au préalable indiqué qu'en ce début de déconfinement 2 actions étaient prioritaires :

- La sécurité sanitaire des agents
- La continuité du service public et le devoir d'exemplarité de nos administrations.

Elle a également demandé les retours sur la visite de Bercy effectuée l'après-midi par les membres du CHSCT-C. Les retours des OS ont été globalement positifs sur cette visite (ci-joint le compte - rendu de cette visite par notre élue Catherine Camus).

En effet, selon La SG, un effort considérable a été fourni par l'administration centrale puisque tous les moyens ont été mis en œuvre pour une rentrée sécurisée. Toutefois, tous les Equipements de Protection Individuel (EPI) ne sont pas arrivés ou arrivent au compte-gouttes. D'autres visites sont d'ores et déjà programmées, notamment la semaine prochaine sur le site de Noisy Montaigne.

Les réponses apportées à nos questions (posées principalement par l'UNSA-Cefi !):

Sur les aménagements des bâtiments :

Tous les bâtiments dépendant de l'AC seront équipés de la même façon (DGAFP et IVRY par exemple)

Sur les masques :

Il y aura un volant de masques à disposition pour ceux qui le souhaiteront ou bien dans les bâtiments où la circulation serait intense. Toutefois, tous les agents ne pourront en être équipés. Des commandes sont en cours.

Sur une reprise « progressive mais rapide » demandée par le Ministre et le nombre d'agents qui seront présents au 11 mai :

Il n'y a pas de contradiction selon la SG Le télétravail aujourd'hui est de 78 % en AC, ce qui fait qu'en principe environ 20 % des agents pourraient être présents dès le 11 mai, même si la capacité d'accueil est d'environ 70 %. Les agents malades ne doivent pas revenir. Les agents en télétravail doivent le rester, tout au moins dans l'immédiat. Il n'y a pas d'objectif quantitatif de présence dès le 11 mai, mais les données fournies par les directions seraient de l'ordre de 20 à 30 % de retour.

Si une attestation d'employeur est exigée pour un retour et notamment l'utilisation des transports, l'administration la fournira.

Sur la communication à faire aux agents :

Un message de la SG partira ce soir ou demain pour expliquer les conditions de reprise. Un fascicule pratique sur le fonctionnement de l'AC en matière d'équipements, restauration... est en cours.

Un Questions/Réponses est en cours d'élaboration. Chaque manager doit informer ses agents ce soir ou demain de leur reprise d'activité en présentiel ou de leur maintien en ASA ou télétravail, si ce n'est pas déjà fait... (Nous avons compris qu'en réalité, la consigne n'a pas été clairement donnée)

Sur le télétravail :

Cette pratique est à encourager au maximum. Un Groupe de Travail Ministériel a d'ailleurs lieu le 7 mai pour en déterminer les futurs contours avec ses effets et ses limites. Bruno Le Maire a demandé qu'une enquête sur le télétravail soit diligentée auprès des agents.

Sur les horaires décalés et l'impact du badgeage :

Pour les agents au forfait, la question ne se pose pas. En revanche pour les agents qui badge la majorité des OS préconise une neutralisation de la badgeuse pendant cette période. La Secrétaire générale adjointe précise que ce n'est pas forcément un service à rendre aux agents qui dépasseraient leur forfait journalier puisqu'ils perdraient le bénéfice de la récupération d'heures. Bien entendu, la gestion de la badgeuse sera assouplie et la neutralisation des plages fixes serait envisagée.

Sur les parois en plexiglas :

Sur les 2 200 parois commandées, toutes ne sont pas arrivées mais sont en cours de livraison. Elles sont installées dans les endroits où les agents sont en contact avec le public mais aussi dans les véhicules. Pour les bureaux individuels, il n'y a pas de sujet, mais pour les bureaux partagés une visite sur place est faite par SEP avec le chef de bureau, pour voir la nécessité de poser ces parois.

Sur le port du masque dans les locaux :

A priori, il n'y a pas d'obligation à porter les masques en permanence, mais peut être lorsqu'on fréquente les halls, les ascenseurs, ... 1 million de masques sanitaires (arrivés de Chine) ont déjà été distribués dans les services et le stock restant permet de tenir jusqu'à la fin du mois de mai.

Des masques en tissu lavable ont été commandés mais ils sont en cours de répartition, via le ministère de l'Intérieur qui les remet aux Préfets chargés de les redistribuer dans les administrations de son département.

Sur le dépistage préalable au retour :

Il n'y aura pas de test systématique, mais les agents qui reviendraient après avoir été malades devront avoir subi un test pour s'assurer qu'ils ne sont plus contagieux.

Sur les jours de congés imposés au cours de la période de crise :

Cette ordonnance a été prise dans le but de ne pas désorganiser les services qui verraient leurs agents à leur retour poser des congés. Il est donc demandé aux agents en ASA de poser 2 x 5 jours de congés. Pour les télétravailleurs, il est demandé de poser 5 jours, excepté si leur chef de service ne les autorise pas pour nécessité de service.

La date butoir pour l'AC des MEF serait fixée au 30 mai 2020.

Sur les agents de sécurité :

Leur rôle a été essentiel et le sera encore lors de la reprise à compter du 11 mai. Ils seront chargés notamment de fluidifier les accès et de faire respecter les règles de sécurité sanitaire.

Sur les congés bonifiés :

L'administration est en attente d'un arbitrage sur ce sujet.

En conclusion :

Maintenir le télétravail au maximum tant sur les plans qualitatifs que quantitatifs.

La reprise se fera de façon progressive.